

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux**

Rapporteur : Philippe Laurent

L'association Les Gémeaux, Scène nationale a modifié ses statuts lors de son assemblée générale du 7 février 2022.

Le conseil d'administration de l'association est désormais constitué des membres suivants :

Membres de droit :

Pour l'Etat, trois représentants :

- . le préfet/la préfète ou son représentant,
- . la directrice/le directeur général de la Création artistique ou son représentant,
- . la directrice/le directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant.

Pour le conseil départemental des Hauts-de-Seine :

- . la présidente/le président,
- . deux conseillers départementaux.

Pour le territoire Vallée Sud-Grand Paris :

- . quatre représentants.

Membres partenaires :

- . un membre pour la ville de Sceaux,
- . un membre pour la ville de Bourg-la-Reine.

Lors de cette réunion, l'association a en effet décidé de créer un collège des partenaires qui regroupe deux élus des villes de Sceaux et Bourg-la-Reine.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner son représentant au sein du collège des partenaires du conseil d'administration de l'association Les Gémeaux.